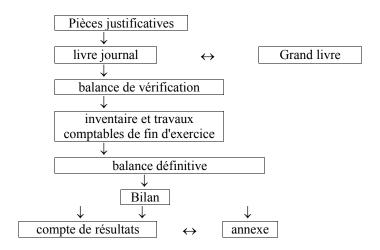
# Comptabilité Générale

# Notes de cours

Cours de seconde candidature Informatique

#### Comptabilité

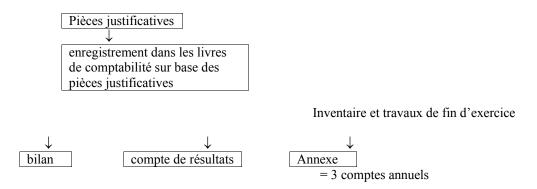


Pour les entreprises, commerces ou CPAS, tout commence par les pièces comptables.

Ce sont les pièces justificatives qu'on envoit à ses clients.

Sur base de chaque pièce justificative, on effectue un enregistrement au livre journal et au Grand livre. Ceci constitue l'essentiel de l'enregistrement.

Il faut en informer les tiers cad. transmettre le bilan, le compte des résultats et l'annexe. On termine par les travaux de cloture!



!Attention! à chaque contrôle, il doit y avoir marque de l'enregistrement et on doit pouvoir fournir les pièces justificatives de chaque vente ou achat.

Après inventaire, on corrige la comptabilité pour qu'elle colle le plus possible à la réalité telle que l'inventaire vient de la mesurer.

Ensuite, on peut publier (auprès de la centrale des bilans) les comptes annuels.

NB: travaux de correction = travaux de fin d'exercice.

!Attention! : toutes les sortes d'entreprises doivent publier des comptes annuels et n'importe qui peut y accéder.

## Plan du cours

- I. Bilan
- II. Compte des résultats
- III. La tenue des comptes
  - 3.1. Le Grand livre
  - 3.2. Le livre journal => forment les livres comptables
- IV. Travaux comptables de fin d'exercice et inventaire
  - 4.1. Ammortissement : machines et bâtiments => enregistre les dépréciations
  - 4.2. Réduction de valeur
  - 4.3. Provisions pour risques et charges
  - 4.4. Régularisation
  - 4.5. Stock
- V. Analyse des comptes de bilan
  - 5.1. Le passif

constitution de sociétés, réserves et impôts différés emprunts obligatoires

- 5.2. L'actif
- VI. Analyse du compte de résultats

Annexe. Examen blanc

Ce document est une retranscription des notes prises au cours. Si vous trouvez des erreurs, si vous voulez apporter des corrections, n'hésitez pas à m' en faire part à l'adresse vgerard@ulb.ac.be !Attention! Ce document n'est rien sans l'apport du livre conseillé au cours

## I. LE BILAN

Au programme : comptabilité de reddition des comptes

= comptabilité générale (obligatoire (car destinée à informer les tiers) mais insuffisante

pour la gestion de l'entreprise)

A côté : comptabilité de gestion

#### Les différences :

1) générale => règles très précises, lois, arrêtés royaux de gestion => aucune loi

lois de comptabilité générale :

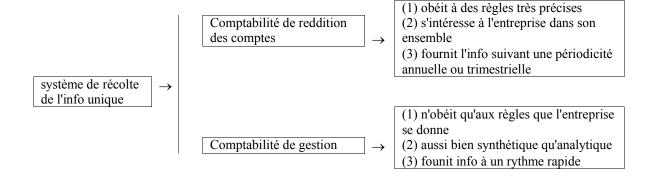
- loi du 17.07.75 (loi principale) arrêté royal du 08.08.76
- IVè directive (± même comptabilité dans tous les pays européens) => influence la comptabilité
- IIè directive

ces deux directives sont des lirectives auxquelles on s'intéresse cette année

2) générale => enregistrer les infos globalement de gestion => détaille toutes les infos

ex:

compta générale	compta de gestion
achat matière 1ère	
5.000.000	pr. 1 => 2.000.000 pr. 2 => 2.000.000 pr. 3 => 1.000.000
charges salariales	
20.000.000	pr1 => 10.000.000 pr2 => 8.000.000



pr3 => 2.000.000

#### Publics intéressés par la comptabilité

1) La comptabilité intéresse les actionnaires (car ils ont investi leur argent => propriétaires)

#### 2) Créanciers

fournisseurs et banques : ils peuvent tout perdre en cas de faillite si jamais les curateurs ont tout juste de quoi payer les salaires => ils doivent surveiller, rester vigilant

#### 3) Impôt des sociétés

car compte de résultats => résultat comptable => résultat fiscal taxé par l'impôt des sociétés (impôt fiscal). Lors d'un contrôle on vérifie en premier lieu le compte de résultats

#### 4) la TVA

car à chaque fois que l'on fait un achat on doit payer la TVA ex : achat pour 100 fb + 21% => 121 fb => 21 fb à récupérer vente à 200 fb + 21% => 242 fb => 42 fb à verser à l'administration déclaration de TVA : 42 - 21 => je dois payer 21 fb

#### 5) les concurrents

#### Exemple:

#### bilan1

Actif	BILAN au	04 / 02 / 97	Passif
Banque	4.000.000	Capital (ce que les actionnaire ont Apportés)	4.000.000
	4.000.000		4.000.000
Emploi	des ressources	Origine des ress	ources

!Attention! Actif doit toujours être égale au passif Il faut une date

Opération 2 : on achète une nouvelle voiture

Opération 3 : on rembourse 400.000 par la banque au fournisseur

Actif	Bilan	2 et 3	Passif
Mat. Roulant	400.000 (2)	Capital	4.000.000
Banque	3.600.000 (3) 4.000.000	Dette fournisseur (si je rembourse le fournisseur)	400.000 (2 et 3)-
	4.400.000		4.400.000
	4.000.000		4.000.000

Les avoirs d'une entreprise sont des actifs Je paye le fournisseur dans quelques jours => dette

Opération 4 : L'entreprise contracte une dette de 1.000.000 et l'argent lui est versé sur son compte CCP Opération 5 : Si l'emprunt de 1.000.000 sert à acheter une machine

Actif	BILAN	4,5 et 6	Passif
		Capital	4.000.000
Machine (5)	1.000.000		
Mat. Roulant	400.000		
		Dette financière (4)	1.000.000
CCP (4 et 5)	1.000.000		
		Fournisseur	1.000.000
Banque	3.600.000		
	5.000.000		5.000.000
	6.000.000		6.000.000

!Attention! jusqu'à présent ni bénéfice, ni perte

Rem = si la machine dure 5 ans et le matériel roulant 4, alors on inscrit la machine au dessus car l'actif suit l'ordre de liquidité croissante (pour le passif c'est un ordre d'exigibilité croissante)

C'est l'organe de gestion qui détermine la date de liquidité

!Attention! le FISC ne va pas accepter un temps d'amortissement trop court

=> DNA = dépense non acceptées

Les fonds propres n'ont pas changés : ni perte, ni bénéfice si je rembourse le fournisseur

Opération 6 : Transfert de 600.000 de la banque à caisse

Banque 3.000.000

Caisse 600.000

5.000.000 5.000.000

Opération 7 : Fournitures de bureau que l'on paye par caisse pour 100.000 (7)

Opération 8 : 500.000 fr. de salaire payé par banque (8)

Bilan 7, 8 et 9:

Actif	BILAN	7, 8 et 9	Passif
		Capital	4.000.000
Machine	1.000.000	Perte	<del>(600.000)</del> (7,8)
			(700.000) (9)
Mat. Roulant	400.000		
		Dette fin >1an	1.000.000
Banque	1.400.000 (9)		
	<del>2.500.000</del> (8)		
Caisse	500.000 (7)		
	4.400.000		4.400.000
	3.300.000		

La Charge salariale n'est pas inscrite dans l'actif

En fait, la charge salariale et les fournitures constituent un apauvrissement de l'entreprise => visible au capital (perte)

Je rembourse ma dette de 1.000.000 + intérêt (100.000) = bilan 9 En payant les intérêts je me suis appauvri (perte augmente) (constitue une charge financière)

Je fais une vente (constitue un enrichissement de l'entreprise => visible au capital (bénéfice) => Je réalise un chiffre d'affaire => bilan 10

N.B.: j'ai reçu 100.000 et je recevrai 900.000

	Actif	BILAN	10	Passif	
			Capital	4.000.000	Е
L	Machine	1.000.000			X
I			Bénéfice	300.000	I
Q	Mat. Roulant	400.000			G
U					I
I	Client	900.000			В
D					I
I	Banque	1.500.000			L
T	-				I
E	Caisse	500.000			T
		4.300.000		4.300.000	E

Opération 11 : achat de mat 1ère (considéré comme une charge d'exploitation) pour 200.000 consomée endéant l'année => pas de place dans actif car va être consommé => bilan 11

Actif	BILAN	11	Passif
		Capital	4.000.000
Machine	1.000.000		
		Bénéfice	100.000
Mat. Roulant	400.000		
		Fournisseur	200.000
Client	900.000		
Banque	1.500.000		
Caisse	500.000		
	4.300.000		4.300.000

#### Synthèse

- 1) actif = passif
- 2) liquidité / exigibilité
- 3) certaines circonstances (opérations) apauvrissent, d'autres ne modifient pas les capitaux
- 4) = capitaux propres = actif dette provisions et impôts différés
  - = fonds propres
  - = situation nette = actif dette
  - = actif net

Pour déterminer si l'on fait un bénéfice ou une perte, on va comparer les fonds propres à des époques différentes (ex : comparer le bilan 1 et le bilan 11).

Mais pour savoir comment on est passé de 4.000.000 à 4.100.000, on a besoin du compte de résultats (indique les modifications aux capitaux propres)

Jusqu'à maintenant, ce qui modifie les capitaux propres :

- les fournitures de bureau
- salaires
- achat de matière première
- => les 3 premiers sont des charges d'exploitation
- intérêt sur dette

=> charge financière

Actif	Passif
Actifs immobilisés	Capitaux propres
Actifs réalisables	Provisions et impôts différés
Actifs disponibles	Dette à long terme
	Dette à cours terme

#### Les comptes

Actif	Passif
(1) Frais d'établissement, immobilisations	(1) Capitaux propres
corporelles et incorporelles	(2) Provisions et impôts différés
(2) Immobilisations financière et placements de	(3) Dettes
trésorie	(4) Rémunérations et charges sociales
(3) Stock et commandes en cours d'exécution	
(4) Créances	
(5) Valeurs disponibles	

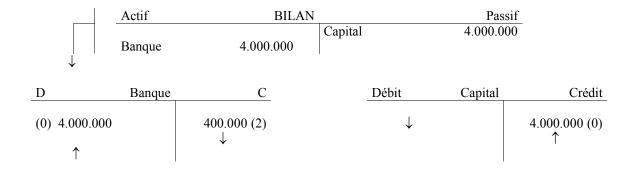
## II. LE COMPTE DE RESULTATS

	Charges	Compte de	résultats	Produits	
	Approvisonnement	200.000			
Exploitation	Fournitures	100.000	Ventes	1.000.000	
	Charges salariales	500.000			
Financier	Intérêt sur dette	100.000			=> bénéf d'exploitation de 200.000
Exceptionnel					=> Perte de 100.000

Différences entre tous les produits et toutes les charges => bénéfice comptable de 100.000

! Attention ! On paye un impôt des sociétés sur le bénéfice fiscal

La différence entre le bénéfice comptable et fiscale est expliqué page 11 Bilan = photo du patrimoine au 31 / 12 Compte de résultats = film des événements qui se sont déroulés pendant 12 mois.



<u>Les Comptes</u> (fait le lien entre d'une part actif/passif du bilan et charges/produits du CR et d'autre part avec les comptes en T débit/crédit)

$$\begin{array}{ccc} & \uparrow & D \\ Actif & & \\ \downarrow & C \end{array}$$

même chose pour les charges

$$\begin{array}{ccc} & \uparrow & C \\ Passif & & \\ \downarrow & D \end{array}$$

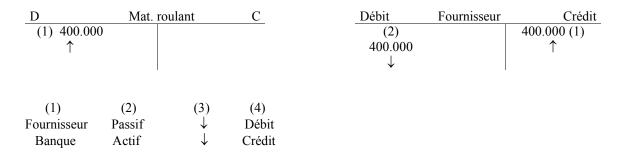
même chose pour les produits

(1) Identifier les comptes (2) (3) (4)

Mat. roulant Actif D

Fournisseurs Passif C

un compte d'actif qui augmente est débité et un compte du passif qui augmente est crédité



Bilan => photo à un moment donné du patrimoine

- => renseigne les créanciers, informe à l'extérieur
- => en ayant le bilan on peut connaître la situation financière de l'entreprise

	Actif	BILAN	Passif	
-	actifs immobilisés	Ca	apitaux propres	_
	⇒ brevets, licences (imob	⇒	capital	
L	incorporelles)	⇒	réserves	E
I	⇒ immobilisations corporelle	s ⇒	résultats (c'est la différence entre	X
Q	⇒ im. Financières		les produits et les charges)	I
Ü				G
I	actifs circulants	De	ettes	I
D	⇒ actifs réalisables	⇒	> 1 an (essentiellement	В
I	=> stocks, clients		financières vis à vis des banques)	I
T	⇒ actifs disponibles	⇒	≤ 1 an (financières, salariales,	L
E	=> banque		sociales, fiscales, commerciales	I
	-		par rapport aux fournisseurs)	T
+			1 11	E
	100		100	
				+

S.A., SPRL, SCRL => limiter les risques au capital que l'on a apporté liquidité même disponibilité actifs immobilisés = actifs fixes

Si je suis un fournisseur, ma garantie est que, en cas de faillite, on pourrait me rembourser avant les actionnaires

=> intérêt à ce qu'il y ait beaucoup de capitaux propres

Quand on vend actif pour cause de faillite, on rembourse d'abord le FISC puis l'ONSS puis les employés => souvent il ne reste plus rien pour les fournisseurs, la banque, ....

Compte de résultat => renseigne sur la gestion de l'exercice

=> indique tout ce qui modifie les capitaux propres

!Attention! le montant total des charges n'est pas forcément égale au montant total des produits.

Charges	Compte de rés	ultats au 31.12	Produits
Charges d'exploitation	60 => 64	Produits d'exploitation	70 => 74
(grâce auxquelles l'entreprise fonc	tionne)	=>rentes : biens et prestations de services	
=>Approvisionnement de matière	première	(différence bénéfice et perte d'exploitatio	n)
Services et biens divers			
Charges salariales et sociales			
Amortissement }			
Réduction de valeur }	pas payé		
Provisions }			
Charges financières	65	Produits financiers	75
(dépend de la politique fiscale de l		=> intérêts créditeurs	73
=> intérêts débiteurs	chu cprisc)		
-			
Charges exceptionnelles	66	Produits exceptionnels	76
=> moins-value sur la réalisation d	e l'actif	=> plus-value sur la réalisation de l'actif	

Le résultat(bénéfice) de l'exercice (resp. Perte), c'est la différence entre tous les produits et les charges (c'est un bénéfice si P > C, une perte si P < C)  $\implies$  le bénéfice s'indique dans la colonne des charges, la perte dans la colonne des produits.

Marge d'exploitation = différence entre les charges d'exploitation et les ventes valeur ajoutée = différence entre les ventes et les approvisionnements

Différence entre bénéfice comptable et bénéfice. fiscal

```
ex : 100 de produit => 90 de produit d'exploitation

10 de produit financier

80 de charges => 70 charges d'exploitation

5 charges financières

5 charges exceptionnelles

⇒ bénéfice comptable = 20
```

On remet au conseil fiscal la déclaration fiscale => reprend le bénéfice comptable et ajoute DNA et retranche les revenus définitivement (déjà) taxés.

=> BF = BC + DNA - RDT

(bénéfice fiscal = bénéfice comptable + dépense non acceptée - revenus définitivement taxés)

DNA: 50 % des notes de restaurant

frais vestimentaires 1 partie des frais de voitures acceptée amendes

RDT: produits financiers déjà taxés

La fiscalité s'appuie sur la comptabilité mais avec une exception : la DNA => primauté de comptabilité

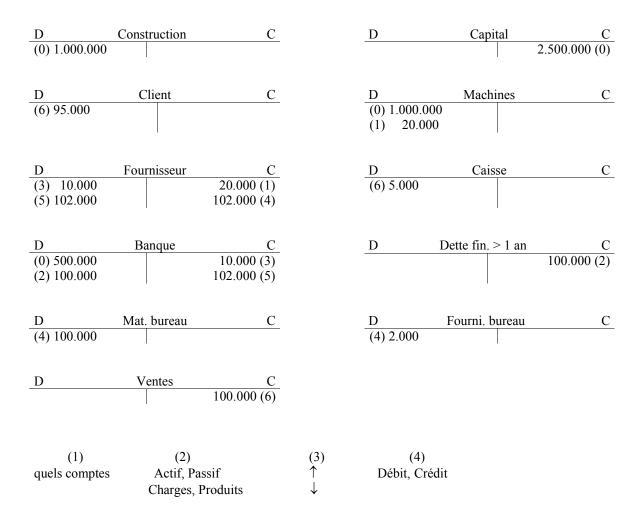
# III. TENUE DES COMPTES

#### Exemple:

Actif		Bilan	Passif
Construction Machines	n 1.000.000 1.000.000	Capital	2.500.000
Banque	500.000		
	2.500.000		2.500.000

On ouvre des comptes en T mouvementés en cours d'année

#### 3.1 Le Grand livre



	Machine	A P	1		D	
	Fournisseur	•	ı		С	
(3) On règl	e 100.000 pou e 10.000 à not l'1 ordinateur p	re fourni	sseur par	la banq	ue	an on paye dans quelques jours
for	at. bureau urniture de bur urnisseurs		A Ch P	↑ ↑ ↑	D D C	
!Attention!		1 bien d	ure plus d	'un an 1	nais de 1	montant faible (par rapport aux nme une charge
(5) on paye	fournisseur					
	ournisseur. anque	P A	$\downarrow \\ \downarrow$	D C		
(6) Chiffre	d'affaire pour	100.000	(on reçoit	5.000	tout de s	suite et 95.000 plus tard)
C	entes aisse Clients	Pr A A	<b>↑ ↑</b>		C D D	
			3.2 La T	<u>VA</u>		
Sur tout ce elle récupè	que l'entrepris re la TVA	e achète,			Sur tou	nt ce qu'elle vend, elle a une e TVA
10	0.000				Vente	300.000
	r 121.000 au fo	ournisseu	ır)			63.000 => TVA à payer même si le client n'a pas encore payé
=> 21.000	à récupérer					363.000 => ce que le client paye
Achat	100.000 31.000	=>à récu	ıpérer			
	131.000					

(0) ouverture(1) ex : on achète une machine à crédit de 20.000

La déclaration de TVA: mensuelle => si chiffre d'affaire > 20.000.000 / an annuelle si CA < 20.000.000 / an (pour le 20 du mois qui suit le mois ou l'année) Ca consiste à dire : "j'ai acheté tel ou tel bien pour un tel taux de TVA et j'ai vendu à 1 tel taux 21.000 63.000 => Différence entre TVA sur achats et ventes (détermine ce que l'on va devoir payer) => Ce qu'il faut payer pour le 20 du mois (en même temps qu'on 42.000 remet la déclaration) => taxe sur valeur ajoutée et seul le consommateur ne récupère rien Hypothèse 1 : Achat de marchandises 100.000 Vente " 300.000 TVA 21% Achat March. C D Banques/foun (1) 100.000 121.000(1) TVA à récupérer C D Ventes 21.000 (3) (1) 21.000 300.000 (2) Banque/client C TVA à payer (2) 363.000 (3) 21.000 (4) 42.000 Banque 42.000 (4) 63.000 TVA à payer - 21.000 TVA à récupérer 42.000 TVA à verser

Hypothèse 2 : achat de véhicule 400.000 Vente services 1.000.000

Véhicule => actif immobilisé

D	Mat. roulant	C	D	Fournisseurs	C
(1) 442.000	)				484.000 (1)
	·			·	
D	TVA à récupérer	C	D	Ventes	C
(1) 42.000					1.000.000 (2)
				·	
D	Client	C	D	TVA à payer	C
(2) 1.210.00	00				210.000 (2)
* *				,	` '

#### 3.3 LE PCMN (plan comptable minimum normalisé)

8 classes (voir pg 35):

1 => fonds propres, dettes (P) 2 => actifs immobilisés et créances > 1 an (A)

3 => stocks(A)

 $4 \Rightarrow$  créances et dettes < 1 an (A - P)

 $5 \Rightarrow \text{financiers}$  (A)

6 => Charges 7 => Produits

Actif	Bilan	Passif
Classe 2 => actifs immobilisés => créance > 1 an	Classe 1 => capitaux propres provisions et impôts dif	férés
Classe 3 => stock et commande en cours d'exécution	dette > 1 an	
Classe 4 => créances < 1 an : comptes de régularisation  Classe 5 => placements de trésorie et valeurs disponibles	Classe 4 => dette < 1 an compte de régularisation	

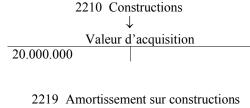
Charges	Compte des résultats	Produits
Classe 6		Classe 7

<u>Capital souscrit</u>: ce que les associés se sont engagés à apporter à la société <u>Capital non appelé</u>: ce qu'ils n'ont pas encore versé

Bilan => rubriques en chiffres romains et lettres Grand livre => n° de rubriques (3 chiffres minimum)

!Attention! pour l'examen, seulement rapporter le solde du journal ??? schéma du bilan

#### Exemple:

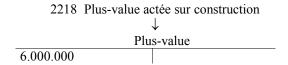


Amortissement sur constructions

Amortissement

1.000.000

Si bâtiment prend de la valeur => on le réévalue



Valable pour tous actifs immobilisés / stocks qui s'usent avec le temps.

!Attention! classe 0 ou classe 8:

Comptes de droits et engagements hors bilan et hors compte de résultats :

Opérations qui n'ont pas encore d'influence sur le patrimoine (bilan et compte de résultats) mais qui pourrait en avoir plus tard. Ces opérations sont enregistrées hors des livres mais apparaissent dans l'annexe.

ex : une société garantit un emprunt => menace car si l'emprunteur ne sait pas rembourser, la banque se retourne vers cette société. => à chaque fois qu'une garantie est donnée ou reçue, c'est noté dans l'annexe

Le compte débité est toujours suivi du compte crédité.

## **Exercice**

416 Créance/ass	100 Capita	l souscrit	
(0) 2.500.00 2.500.000 (1)		2.500.000 (0)	
550 Ets crédit	440 Four	miagaur	
(1) 2.500.000 30.000 (2)	440 Four	242.000 (3)	
(1) 2.300.000 (2) 2.000.000 (2) 2.420 (4)		200.000 + 21% de la	
200.000 (7)	(	TVA)	
10.890 (9)		2.420.000 (8)	
121.000 (10)		(0)	
	'		
173 Dette fin. > 1 an	200 Frais de	constitution	
2.000.000	(2) 30.000	Constitution	
2.000.000	(2) 30.000		
240 Mobilier	411 TVA à récupérer		
(3) 200.000	(10) 21.000		
	(3) 42.000		
	(4) 420		
	(8) 420.000		
	(9) 1.890		
300 Ventes	61 SBD : fo	ournitures	
6.000.000 (6)	(4) 2.000		
61 SBD : tel / élec	451 TVA	à navor	
(9) 4.000	431 TVA	126.000 (6)	
(9) 5.000		120.000 (0)	
()) 5.000			
400 Client	60 Achat marchandises		
(6) 726.000	(10) 100.000		
62 Rémunérations	Mach	ine	
(7) 200.000	(8) 2.000.000	1110	
(.) =	(0) =.000.000		

rem : pour l'examen il faudra rendre le livre journal et pas le Grand livre.

#### 3.4 Le livre journal

Enregistrement chronologique, opposé au grand livre (enregistrement systématique) mais des mêmes opérations.

N° opération	date	PCMN	Libellé	D	С
1	03.03	604	Achat marchandise	100.000	
		411	TVA à récupérer	21.000	
		440	À fournisseur		121.000
2	04.03	400	Client	1.210.000	
		70	À vente		1.000.000
		451	TVA à payer		210.000

!Attention! Dans l'exemple on avait pas tenu compte du litige avec avocat. les amortissements, notre client est en mauvaise posture => j'ai perdu créance

=> frais constitution :  $\frac{30.000}{24.000}$  \$\display\$ 24.000 Clients :  $\frac{726.000}{2.000.000}$  \$\display\$ 1.600.000

mobilier:  $\frac{200.000}{100.000} \downarrow \frac{100.000}{100.000}$ 

#### Amortissement linéaire:

machine => durée de vie = 5 ans

taux d'amortissement linéaire = 100/5 = 20%

mobilier => durée de vie = 4 ans

taux d'amortissement linéaire = 100/4 = 25%

taux dégressif = T.L. \*2 = 25% \* 2 = 50%

=> je considère qu'en fin d'année mon mobilier a perdu 50% de sa valeur.

#### => les charges augmentent :

6.000 => frais de constitution

400.000 => machine

100.000 => mobilier

726.000 => clients

litige de 400 => je dois le provisionner

=> passif : 400.000 de provisions et impôts différés

## IV. INVENTAIRE ET TRAVAUX DE CLOTURE

#### 4.1 Amortissements

Amortissement, réduction de valeurs et provision = travaux de fin d'exercice

Quand on en tient pas compte => bénéfice de 289.000 sur lequel on paye 39% d'impôts différés sinon perte de 1.343.000 que l'on peut déduire.

#### L'amortissement des actifs immobilisés :

- 1) corrige la valeur de l'actif réalisé => enregistre la dépréciation d'un bien
- 2) processus de répartition du coût d'acquisition sur le nombre d'années de vie de l'investissement (=> durée où il est utile économiquement)
- 3) déf?? fiscale et financière

pour réduire le bénéfice => garder dans la société de quoi renouveler le bien

inclut dans les charges d'exploitation des capitaux nécessaires à la reconstitution du bien immobilisé.

<u>Inventaire</u>: relevé énumératif et évaluatif de tout le patrimoine (représente l'ensemble de ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit).

- => véritable photo du patrimoine pour faire le bilan, le CR et l'annexe
- => ne porte pas seulement sur stock mais vérification totale

Ensuite on compare les informations de l'inventaire et de la comptabilité et on corrige

	Correction: réductions,	Amortissements,	
		٦	
			Compta
Inventaire		_	

L'inventaire, relevé énumératif et évaluatif, permet de corriger la comptabilité par les travaux de clôture en vue d'élaborer un bilan, CR et annexe qui reflètent l'image fidèle de l'entreprise. Se fait au moins une fois par an pour toutes les entreprises

ex:

amortissement linéaire => même dépréciation chaque année taux linéaire = 100 / durée de vie durée de vie utile de 5 ans (décidé par l'organe de gestion) taux d'amortissement linéaire de 20% valeur d'acquisition du matériel = 300.000

Généralement l'administration fiscale suit le taux linéaire mais n'accepte pas n'importe quelle durée de vie pour voir ce qui va nous être imposé.

Taux d'amortissement dégressif de 40% = T. L. \* 2

Tableau d'amortissement linéaire : 300.000 \* 20%

On amortit les biens dont la durée de vie est limitée (pas un terrain, par ex), qui subit une dépréciation avec le temps ou l'usage.

Charges	Compte de 1	résultats 1	Produits
Dotation aux amortissements	60.000		
Actif	Bilaı	. 1	Passif
	Dilai	1 1	Fassii
Matériel			
240.000			
	ļ		
Charges	Compte des	résultats 2	Produits
Dotations aux amortissements	60.000		
	!		
Actif	Bilaı	n 2	Passif
Matériel			
180.000			
100.000			

Fin de la 5ème année : matériel vaut 0

dotation aux amortissements = 60.000

rem : si on achète en 90 => amortissement en 5 ans jusqu'en 94 et pas 95 car on amortit déjà en 1990 !!! (d'ou l'intérêt d'acheter au début d'année)

Chaque rubrique du bilan est explicitée dans 1 annexe

#### Utilité de l'amortissement

- (1) comptable : corrige la valeur de l'actif immobilisé => image fidèle => enregistre dépréciation
- (2) économique : lorsqu'on amortit des biens sur différentes durées de vie, c'est en fonction de l'utilité pour l'entreprise

ex : si une machine est utile pendant 10 ans, on répartit le coût sur 10 ans.

Répartit le coût initial(coût d'acquisition) sur la durée de vie utile(économiquement) du bien immobilisé

(3) financier : reconstituer les capitaux => on met de côté inclut dans les charges d'exploitation des capitaux nécessaires à la reconstitution du bien immobilisé Mettre de côté => amortir pour garder de l'argent dans l'entreprise => principe d'amortissement

L'amortissement permet de reconstituer la valeur d'acquisition du bien : somme inclue dans les charges d'exploitation

car pas décaissable >< charges plus haut

tableau amortissement dégressif : taux variables et base variable

NB : A partir du moment où l'annuité dégressive devient inférieure à l'annuité linéaire (constante), on peut repasser au linéaire.

ex: 3è ligne du tableau (2è partie)

Ou'est-ce qu'on amortit? (+ voir page 24)

- toutes immobilisations corporelles sauf les terrains doivent être amortis
- on n'amortit pas les immobilisations financières
- on amortit les immobilisations incorporelles
- on peut amortir les frais d'établissement

III A et F (normalement mais dès qu'il y a facture, on peut déduire fiscalement) pas amortir, les autres du III on peut faire du dégressif

Sur véhicule de tourisme, on n'accepte pas une durée de vie < 5 ans. Si on amortit linéairement en 3 ans => redressement fiscal. Dégressif interdit sur véhicules de tourisme.

Question : qu'est ce qu'un redressement fiscal ???

#### Tableau amortissement dégressif

300.000 \* 40%

CR1: dot amort. => 120.000 Bilan 1: matériel => 180.000

Le dégressif génère des charges plus grandes que le linéaire => fiscalement intéressant car cela réduit le bénéfice imposable. C'est l'organe de gestion qui décide quel type d'ammortissement (dégressif ou linéaire) utiliser.

!attention! base variable et taux constant

2ème année : 180.000 (la base) \* 40% (le taux)

CR2 : dot amort => 72.000 Bilan2 : matériel => 108.000

NB : 1) Si on amortit pas en comptabilité, on perd la déduction fiscale. => pour réduire en fiscalité il faut acter (agir) en comptabilité => risque de créer des charges excessives.

ex : amortir un bâtiment acheté le 30.12

- 2) Si on achète une machine, il faut reconstituer capital pour la remplacer dans 5 ans. amortissement dégressif = 25% \* 2 = 50% = 150.000
- => ok comptablement
- => ok fiscalement jusqu'à 40%; ce qui dépasse est rejeté

ex : ici, ok pour 120.000 et rejet de 30.000 (DNA)

NB : véhicule tourisme => on ne récupère que 50% de TVA

#### <u>1ère année</u>

Acquisition matériel à 300.000

2400 Mat. Bureau	440 Fournisseurs	
(1) 300.000	363.000 (1)	
411 TVA à récupérer		
(1) 63.000		

Dans l'inventaire se trouvent les pièces justificatives de l'amortissement

6302 Dot A	mort sur Im C	2409 Am sur mat. bureau		
(2) 60.000			60.000 (2)	
120.000			120.000	
On amortit hors TVA				
	Attre 300.000- $60.000 = 240.000$	0.0		
Amortissement dégres	sif => 300.000 - 120.000 = 180.0	00		
2ème année				
		2400 4		
(0) 300.000	at. Bureau	2409 Amort. S	Sur mat.bureau 120.000	
(0) 300.000			60.000 (0)	
			60.000 (1)	
			72.000	
	300.000 –	120.000		
6302 Dot. Amor	t. Sur Imob Corp			
(1) 60.000				
72.000	60.000			
SD	<b>0</b> = 60.000			
= Dégressif				
-				
On met de côté la char	caa d'amarticcament naur racancti	tuar coût d'acquicition		
On met de cote la chai	ge d'amortissement pour reconsti	tuel cout a acquisition		
	ge d'amortissement pour réconstr at. Bureau	2409 Amort. S	Sur mat.bureau	
	at. Bureau	2409 Amort. S	Sur mat.bureau 300.000 (0)	
2400 Ma		_		
2400 Ma	at. Bureau	2409 Amort. S		
(0) 300.000 2400 Ma	at. Bureau	2409 Amort. S 300.000	300.000 (0)	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend	300.000 (0)	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b	at. Bureau 300.000	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend	300.000 (0)	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend	300.000 (0)	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si n  Ex : écriture comptab	300.000  sien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:	300.000 (0) u	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si n  Ex : écriture comptab	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep  mise au rebut = solder les compte	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans: 763 +value	300.000 (0) u sur real. d'actif	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si n  Ex : écriture comptab	300.000  sien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans: 763 +value	300.000 (0) u	
2400 Ma  (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex : écriture comptab	300.000  sien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im	300.000 (0) u sur real. d'actif	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex: écriture comptab  55 E  (1) 121.000	300.000  Dien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2 a	2409 Amort. S  300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F	sur real. d'actif mob 100.000 (1) Produit exceptionnel	
2400 Ma  (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex : écriture comptab  55 E  (1) 121.000	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2 a  Banque  riel de bureau	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F 2409 Amort.	sur real. d'actif nmob 100.000 (1) Produit exceptionnel Sur Mat bur	
2400 Ma (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex: écriture comptab  55 E  (1) 121.000	300.000  Dien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2 a	2409 Amort. S  300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F	sur real. d'actif mob 100.000 (1) Produit exceptionnel	
2400 Ma  (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex : écriture comptab  55 E  (1) 121.000	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2 a  Banque  riel de bureau	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F 2409 Amort.	sur real. d'actif mob  100.000 (1) Produit exceptionnel  Sur Mat bur 60.000	
2400 Ma  (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si n  Ex : écriture comptab  55 E  (1) 121.000  2400 Matér  (0) 300.000	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep  mise au rebut = solder les compte  le si vendu pour 100.000 après 2 de  Banque  riel de bureau  300.000 (2)	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F 2409 Amort.	sur real. d'actif nmob 100.000 (1) Produit exceptionnel  Sur Mat bur 60.000 60.000	
2400 Ma  (0) 300.000  On ne solde que si le b  Ecriture comptable si r  Ex : écriture comptab  55 E  (1) 121.000	at. Bureau  300.000  Dien sort physiquement de l'entrep mise au rebut = solder les compte le si vendu pour 100.000 après 2 a  Banque  riel de bureau  300.000 (2)	2409 Amort. S 300.000  rise => mise au rebut ou vend s ans:  763 +value im = F 2409 Amort.	sur real. d'actif nmob 100.000 (1) Produit exceptionnel  Sur Mat bur 60.000 60.000	

#### 4.2. Réduction de valeur

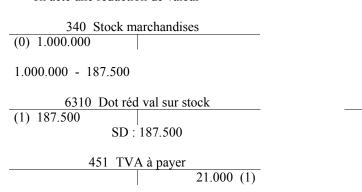
La réduction de valeurs est enregistrée lorsque, à la fin de l'exercice, la valeur réelle d'un bien est inférieure à sa valeur d'acquisition ou à sa valeur comptable, en raison de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Peuvent concerner : tout bien pouvant être vendu ou détériorer + ???

#### Réduction de valeurs sur stock

L'inventaire détermine que le stock de marchandises s'est dégradé à concurrence de 187.500 (dommages liés aux intempéries)

=> on acte une réduction de valeur



3409 Réd val actée sur stock

187.500 (1)

3ème année

2400 Mat. Bur		2409 Amort sur Mat Bur	
(0) 300.000	120.000 (1)	(1) 120.000	60.000
	180.000 (1)		60.000
5	5 Banque	763 Plus-val	ue sur réal
(1) 242.000		20	.000 (1)



(\*) Si vente à perte à 170.000 (après un d'utilisation)

2400	Mat bur	2409 Amor	t. Sur Mat. Bur.
	120.000	120.000	60.000
(0) 300.000	180.000		60.000
55 H	Banque	663 m	oins-value
(1) 205.700		10.000	
TVA	à payer		
	35.700 (1)		

Qu'est-ce qu'on amortit comptablement et fiscalement?

Comptablement : amortissement linéaire (=> I,II,III de Actif)

immobilisations corporelles sauf terrains

incorporelles

frais d'établissement

amortissement dégressif

apparaissent sous les mêmes rubriques mais dans la pratique pas sur les frais d'établissement et sur les imobilisations incorporelles.

Fiscalement : amort. linéaire

imob. corporelles sauf terrains et véhicules tourisme (refuser pour < 5ans)

incorporelles (5 ans)

frais établissement (5 ans)

amort. dégressif

imob. corporelles sauf terrains et véhicules de tourisme (même pas pour 5 ans)

Fiscalement : jamais plus de 40% de valeur acquisition lors 1er exercice

ex : bien acheté pour 300.000

(\*) si durée de vie = 5 ans

si amort. linéaire = 60.000

=> ok comptablement et fiscalement

si amort. dégressif = 120.000

=> ok comptablement et fiscalement

!attention! c'est ok si c'est autre chose qu'un véhicule de tourisme où le dégressif n'est pas accepté les camionnettes utilitaires sont acceptées

(\*) si durée de vie = 4 ans amort. linéaire = 25% = 75.000 => ok compta et fiscalement

Réduction de valeur sur terrain (ou participation)

2200 Terrains	- (ce qui apparaît à l'actif)
(0) 2.000.000	



On réalise un C.A. (chiffre d'affaire) de 100.000 + TVA

400 Clients		70 Ventes
(1) 100.000	121.000 (2)	100.000 (1)
(1) 21.000		

407 Créance douteuse	451 TVA à payer
(2) 121.000	21.000 (1)
Si la créance s'est dépréciée de 80% => on acte une s	éduction de valeur
6340 Dot rédu val sur CC	409 réd val actée sur CC
(3) 80.000	80.000 (3)
=> ce que l'on pense perdre on le met dans les charge	es
Si l'inventaire nous dit que le client est insolvable => apparaît au bilan pour 0	il faut faire une réduction de valeur actée => le client
bilan ou balance de départ stock 1.500.000	
Inventaire => réd de val de stock (400.000)	
6810 dot réd val sur stock	3xx9 RVA sur stock
400.000	400.000
=> Bilan	
St. 1.100.000	
Réduction de valeur sur participation (parallèle terrai	n)
2800 part. ent. Entreprise Y (0) 3.000.000	
Inventaire => participation dépréciée de 1.000.000 (	Y a enregistré des pertes)
A Bilan P	Compte des résultats
Entreprises liées :	Charges excpetionnel:
Participations 2.000.000	B réd val sur imob fin 2.000.000
661 Dot RV sur part	2809 RVA sur part
(1) 1.000.000	1.000.000 (1)
=> à l'actif : 3.000.000 - 1.000.000 = 2.000.000 => charges : dot RV/part = 1.000.000	
- charges . dot it 1/part 1.000.000	
!ATTENTION! Examen : les créances douteuses	
C.A = 1.000.000 + TVA	
400 Client A	70 Vente
(1) 121.000   121.000 (2)	100.000 (1)

407 Créance douteuse A	451 T	VA à payer		
(2) 121.000		21.000 (1)		
Après plusieurs mois, l'inventaire nous informe que le client ne pourra jamais payer les 121.000 Le client A payera vraisemblablement 20.000				
121.000 dont 100.000 de CA et 21.000 de fait faillite)	le TVA (celle-ci sera remboursée quand le c	elient aura totalement		
=> créance douteuse				
Réduction de valeurs sur les créances con	mmerciales			
407 Créance douteuse A				
(2) 121.000	<del></del>			
6340 Dot aux RV sur	400 P	CVA sur CC		
créances comp (= CC)	407 N	.VA sui CC		
(3) 80.000	<del></del>	80.000 (3)		
J'estime que je perds 80.000 => vu qu'on ne récupère que 20.000  Pour simplifier, on ne va pas tenir compte de la TVA  => on considère que dot RV/ CC se fait sur montant hors TVA car on ne perd pas la TVA  => on doit s'attendre à récupérer 41.000 (100.000-80.000+21.000)  => à l'actif du bilan en VII A 41.000  => en charge d'exploitation en II E 80.000				
407 Créance douteuse				
(1) 121.000     41.000       80.000				
6340 Dot RV sur CC	409 R	CVA sur CC		
(2) 80.000	(4) 80.000	80.000 (2)		
		20.000 (3)		
1ère hypothèse : on pensait perdre 80% et on les perd effectivement le client paye 41.000 => 80% irrécouvrable				
55 Ets(établissement) crédit				
(3) 41.000				
(4) on ne doit pas s'attendre à plus => on solde les comptes				
2ème hyp : le client paye tout ce qu'il dev => rien perdu => rien irrécouv On ne peut plus revenir sur l'exc		plus		
55 Ets de crédit				
(3) 121.000 Ets de credit				

Il faut solder le compte 409 et restituer l'avantage fiscal dont on avait bénéficié => il faut créer un produit taxable

6341 Reprise de RV sur CC 80.000 (4)

!Attention! toujours une question a l'examen sur les créances commerciales

\*) bilan de la 1ère hyp : ex 97

actif => établissement de crédit : 41.000 (la créance commercial est descendue)

CR : il ne se passe rien !!! car c'est l'ex 96 qui supporte la charge de 80.000 (correspondance des charges aux produits)

\*) bilan de la 2ème hyp : ex 97

actif => établissement de crédit : 121.000

C.R.: on essaye de règler un problème de 96 en 97

Compte des résultats

Rep (80.000)  $\leftarrow$  Rep 80.000

un compte de produit se retrouve exceptionnellement dans la classe 6

=> en II E en 96 => 80.000 en 97 => (80.000) => charge négative

\*) 3ème hyp: tout est perdu

=> on va encore essayer de déduire 20.000 en 97

si en 97 le client tombe en faillite

642 Moins-value sur CC
(3) 20.000

rem : on aurait aussi pu mettre les 20.000 dans compte 6340 dot RV/CC

Il faut également solder les comptes et récupérer la TVA (cf supra)

411 TVA à récupérer (5) 21.000

#### 4.3. Provisions pour risques et charges

Résulte du principe de correspondance des charges aux produits

Un événement se produit en 96 et on paye les conséquences en 97, 98,...

=> c'est 96 qui doit en supporter la charge

ex : on licencie un employé qui porte l'affaire en justice

=> inventaire nous informe qu'on doit s'attendre à payer une indemnité de 1.000.000 en 98. Mais c'est 96 qui supporte ce million => apparaît au CR 96

!Attention! la provision ne permet pas de reconstituer l'actif. Elles ne peuvent en aucun cas corriger la valeur d'élements portés à l'actif			
!Attention! on ne peut déduire deux fois			
4.4. Régularisation de charges et de produits (groupe 49 du PCMN)			
4 types:			
Contrat d'assurance pour 6 mois : du 01.10.96 au 31.03.97 => 600.000			
96 consomme octobre, novembre et décembre => ces 3 mois doivent être supportés par l'exercice 96 Le problème se pose car on paie les 600.000 en octobre 96			
1/10/96 : paiement de 96			
61 SBD : assurances 55 Ets de crédit			
(1) 600.000   300.000 (2)   600.000 (1)   SD: 300.000			
Or 96 ne doit supporter que les 3 mois consommés => il faut régulariser la charge			
490 Charges à reporter (2) 300.000			
Si je paie au 31.03.97 : je paierai car je suis à la cloture de 96 L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés  61 BSD : assurances  492 Charges à imputer			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés  61 BSD : assurances 492 Charges à imputer 300.000 (1)			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés         61 BSD : assurances       492 Charges à imputer         (1) 300.000       300.000 (1)         SD : 300.000       300.000 (1)			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés  61 BSD : assurances 492 Charges à imputer 300.000 (1)			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés    61 BSD : assurances			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés  61 BSD : assurances 492 Charges à imputer (1) 300.000 SD : 300.000 => le compte de résultat supporte ce qui a été consommé dans les 2 cas  Rem : si l'on preste des services pour 800.000 du 01.12 au 31.01, il faut régulariser			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés  61 BSD : assurances 492 Charges à imputer (1) 300.000 SD : 300.000 SD : 300.000 => le compte de résultat supporte ce qui a été consommé dans les 2 cas  Rem : si l'on preste des services pour 800.000 du 01.12 au 31.01, il faut régulariser  CR au 31.12			
L'inventaire rappelle que octobre, novembre et décembre sont consommés    61 BSD : assurances			
CR au 31.12  CA 400.000  CR au 31.12  CA 400.000  CA 492 Charges à imputer  492 Charges à imputer  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  SD : 300.000 (1)  A 5. Variations de stock			
CR au 31.12  CA 400.000  CR au 31.12  CA 400.000  A.5. Variations de stock  Mouvements dûs aux entrées et sorties => variation des stocks stock ouvert début 96 sur base de l'inventaire au 31.12.95  C1 300.000  A92 Charges à imputer  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  300.000 (1)  4.5. Variations de stock			

1<sup>er</sup> opération : j'ai acheté pour 100 et vendu pour 400

604 Achats de march		70	Vente	
(1) 100			400 (2)	
	55 Ets de crédit			
(2) 400		100 (1)		

Dans la réalité, les achats vont dans les stocks et ce que je vends en sort. En fait, on attend la fin de l'année et on fait la différence entre stock initial et final => pendant que je vend, je ne dois pas chercher le prix d'achat pour voir la marge bénéficiaire => inventaire intermittent

=> au cours de l'année on ne mouvemente jamais le compte 340

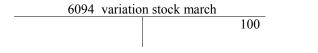
les achats vont dans charges au coût d'achat

Les vente vont dans produits au prix de vente

A l'inventaire on donne le SF et SF = SI + entrées - sorties

SF = SI + achats - ventes au prix de revient

Ex 1 : SI = 500 et SF = 600



340 stock march
(0) 500
(2) 100

Ex 2 : SI = 500 et SF = 480

6094 Variation stock march

340 Stock march (0) 500 20

Bilan ex 1

actif => stock marchandises = 600 =SF charges => variation stock = (100)

Bilan ex2

Actif => stock marchandises = 480 =SF

Charges  $\Rightarrow$  variation stock = 20

Rem: dans PCMN pour compte » variation de stock «: augmentation -

réduction +

- \*) ce qui est vrai pour les marchandises est aussi vrai pour les matières premières et fournitures
- \*)Pour les produits finis : compte 71: produits finis

commande en cours

33 Stock prod finis
(0) 300.000 100.000 (1)
(1) 20.000

Au cours de l'exercice je vend des produits finis et en fabrique

## Inventaire:

Hyp 2 : SF = 200.000 
$$\frac{713 \text{ variation de stock SF}}{(1) \ 100.000}$$

## V. ANALYSE DES COMPTES DROIT DES SOCIETES

Fonds propres, très contrôlés par le lois coordonnées sur les sociétés commerciales, influencées par IIè directive C.E.

#### Conditions pour créer une SA

- min. 2 associés (personnes Physiques ou morales)
- capital minimum souscrit 2.500.000
- acte devait notaire
- plan financier qui prévoit ressources et emplois à remettre au notaire
- capital libéré = 25% de chaque action souscrite
- siège social (>< siège d'exploitation)
- raison sociale

#### 5.1. Les comptes du passif

#### Capitaux propres

(1) constitution de société

Lois coordonnées sur les sociétés commerciales (L.C.S.C = 2è directive CE)

S.A.

2.500.000

25% de toute action souscrite

ex:

1) capital souscrit: 2.500.000

capital libéré : 2.500.000 en espèce ou en nature (immédiatement le jour où on passe devant le notaire)

Emission de 2.500 titres (actions) de Valeur Nominale (V.N.) 1.000

Capital souscrit: 2.500.000

si capital libéré en espèce : les fondateurs versent sur un compte en banque de la société => attestation

spéciale => notaire

2) capital souscrit 3.000.000

capital libéré 2.500.000 (mais on peut bien sûr libérer plus)

3) capital souscrit 16.000.000 (4 actionnaires qui ont chacun 4.000 titres) capital libéré 4.000.000 (mais : ça n'est pas un seul actionnaire qui peut libérer toutes ses parts, c'est chaque action qui doit être libérée à concurrence de 25%; pas 25% du capital souscrit mais de toute action libérée) capital non-appelé 12.000.000 = capital souscrit non encore apporté à la société

actions = titres de propriété => permet une participation aux décisions à l'A.G. (\*) obligations = titres de créances qui nous seront remboursées à date fixe + intérêts à intervalles fixes

(\*) dividendes que si benef et qu'elle décide de le faire + remboursement que si arrêt des activités)

régime fiscal des intérêts (avant impôt => charges financières déductibles) et dividendes (après impôt)

!Attention! EXAMEN: constitution et augmentation de capital

Exemples:

(1) S.A. au capital de 20.000.000 cad. 20.000 titres de VN 1.000

2 associés (pas mari et femme) possédant chacun 10.000 titres, l'un en espèce l'autre dans un immeuble

416 créance sur associés		100 Capital souscrit
	2.500.000 (2)	20.000.000 (1)
(1) 20.000.000	10.000.000 (3)	
	7.500.000 (4)	

Si c'est un apport en nature : le notaire demande l'évaluation faite par le réviseur d'entreprise.

Si c'est un apport en espèce : il faut une attestation du banquier

55 Ets de crédit	220 Constructions	
(2) 2.500.000	(3) 10.000.000	

Bâtiment fait partie des avoirs de la société => l'actionnaire n'en est plus propriétaire

101 Capital	non-appelé			
(4) 7.500.000				
100 Capital souscrit			416 Créance sur associés	
	16.000.000 (1)		(1) 16.000.000	4.000.000 (2)
	, ,		` '	12.000.000 (3)
101 Capital non-appelé		55 Ets de crédit		
(3) 12.000.000			(2) 4.000.000	
				'
Bil	an		F	Bilan
	CS 16.000.000		-	CS 16.000.000
Créance 12.000.000				Capital non appelé
Banque 4.000.000		==>		(12.000.000)
			Banque 4.000.000	

Capital non-appelé représente créance de la société sur les actionnaires = capital souscrit non encore apporté à la société

Pas de différence comptable entre la manière d'ouvrir le compte 416 et la manière d'ouvrir le compte 101. Mais ce dernier renseigne mieux les actionnaires sur ce que la société possède => transparence

#### Si le capital est apporté en nature

=> apports en nature => en plus de l'argent, on peut apporter des biens => certains actionnaires peuvent apporter de l'argent, d'autres des biens.

!Attention! ces biens sont toujours susceptibles d'évaluation économique (faîte par un réviseur d'entreprise) => il ne peut pas y avoir de promesses d'apports futurs.

La libération des apports en nature se fait immédiatement et intégralement sauf si le bien est susceptible d'apports partiels auquel cas on nous laisse 5 ans

NB : SPRL : toujours immédiatement et intégralement

Actif	Bilan	Passif
	I. capital 12.500.00	00
III. A. construction 10.000.000	A. cap souscrit 20 B. cap non appelé	
IV. val disponible 2.500.000	)	

(2) Même énoncé mais l'immeuble est évalué à 6.000.000 => aussi 4.000.000 en espèce (dont on libère 1.000.000)

NB : le notaire peut ne pas suivre l'évaluation si les fondateurs le veulent mais en cas de problème c'est la responsabilité des fondateurs qui est en jeu.

!Attention! On ne peut pas amener n'importe quoi en nature, il faut que ce soit utile à la société.

416 Créance sur associés		100 Capital souscrit
(1) 20.000.000	2.500.000 (2)	20.000.000 (1)
	6.000.000 (3)	
	1.000.000 (3a)	
	10.500.000 (4)	
		'
55 Ets o	de crédit	101 Capital non-appelé
(2) 2.500.000		(4) 10.500.000
(3a) 1.000.000		
		'
220 Con	structions	
(3) 6.000.000		

Pour les 10.500.000 qui n'ont pas encore été libéré, les LCSC ne prévoient rien. C'est l'AG constituante qui peut décider d'une échéance.

#### Remarque:

SPRL : société privée à responsabilité limitée

- 1 personne minimum
- capital souscrit: 750.000
- capital libéré : 250.000 (20% de chaque action min)

!Attention! pas 5 ans pour libération en nature

SCRL : société coopérative à responsabilité limitée

- 3 personnes
- capital souscrit 750.000
- capital libéré 250.000 (25% min de chaque action)

#### (2) Augmentation de capital

=> décision de l'AG ou parfois le CA si c'est prévu dans les statuts

#### (\*) de manière interne

100 Capital souscrit	133 Réserves dispo	onibles
20.000.000 (0)		4.000.000 (0)
4.000.000 (1)	(1) 4.000.000	

Si on prend la décision d'incorporer les réserves au capital => modification de la structure mais pas de l'enveloppe (somme totale des capitaux).

idem pour les plus-value de réévaluation

bénéfices } si on veut les incorporer au capital

primes d'émission => 11 dans PCMN

motivation de cette incorporation:

1) raison d'image : amélioration de l'image de marque

!Attention! obligation de mettre au moins 5% du bénef net dans les réserves légales

=> bénef après impôt (réserve légale, réserve disponible, bénef reporté et dividendes)

2) plus de garantie aux créanciers car ils savent que le capital ne pourra être réduit que sur ordre d'AGs exceptionnelles qui les auront bien informé et ils auront donc donné leur accord pour toute réduction de capital

#### (\*) de manière externe => enveloppe des actions

Le minimum ; lors d'une augmentation de capital pour 1 SA, est de 25% de toute action souscrite et pour l'apport en nature, c'est la même chose que pour la constitution mais sans le minimum de 250.000

ex: capital souscrit 20.000.000 réserve disponible : 4.000.000 augmentation du capital de 1.000.000

Emission de 1000 titres à quelle valeur?

```
==> valeur réelle (math, comptable, intrinsèque) = (20.000.000+4.000.000) / 20.000 =1.200 fb si émission à 1.000 fb valeur réelle = (20.000.000 + 4.000.000 + 1.000.000) / 21.000
```

#### Rem:

1) réviseur => pour certifier les comptes, il s'appelle commissaire réviseur => évaluer les apports en nature

Il travaille pour la communauté. On l'appelle quand la loi nous y oblige.

- 2) Expert comptable => chargé de tenir la comptabilité
- Il travaille pour l'entreprise. On l'appelle quand on en a besoin
- 3) SA-SPRL-SCRL => chargées de publier Bilan, CR et annexes
- 4) Si on a 3 sociétés dont une est mère des autres, en plus des bilans, CR et Annexes qu'elles doivent chacune publier, il faut publier des comptes consolidés.

Augmentation du capital si on a d'autres fonds propres que le capital.

Ex:

capital 6.000.000

Réserves 4.000.000

=> les actions valent plus que 1.000

=> il faut le faire payer au niveau des actionnaires qui veulent entrer dans la société car cette augmentation de valeur est due aux effort des anciens actionnaires.

Ch CR Pr 19.000.000 (le tout) 20.000.000 (le tout)

Bénéfice comptable (fiscale) 1.000.000

Supposons Impôt des sociétés de 40% => bénéfice net = 600.000

On ne peut tout prélever sous forme de dividendes car les LCSC nous obligent de prélever au moins 5% du bénéfice à affecter (=> 30.000 ici) aux réserves légales, tant que l'on n'a pas de réserve légale pour 10% du capital => cela nous oblige à être prudent (cela nous oblige à garder de l'argent en cas de faillite)

On peut également mettre une partie dans les réserves disponibles (ex :370.000) => on a retenu en tout 400.000 dans l'entreprise sous forme de réserves => la valeur réelle des titres a augmenté.

Capital = 6.000.000 = 6.000 titres de VN 1.000

si maintenant : capital = 6.000.000 réserves légales : 600.000 réserves disponibles : 400.000

total: 7.000.000 / 6.000 = 1.166 = valeur réelle des titres

=> un nouvel actionnaire ne peut entrer en payant moins de 1.166 car ça défavoriserait les anciens qui ont fait des sacrifices.

Exercice:

S.A. capital: 6.000.000 VN: 1.000 réserves: 3.000.000 VR: 1.500

=> capitaux propres : 9.000.000

valeur réelle des titres = 9.000.000 / 6.000 = 1.500 fr/titre

si capital : 6.000.000 réserves : 4.000.000 perte : 1.000.000

total: 9.000.000 / 6.000

=> valeur réelle = capitaux propres / nombre de titres

Si on décide d'émettre de nouveaux titres au prix des anciens pour augmenter les capitaux propres de 3.000.000

6.000.000 + 3.000.000 + 3.000.000 / 1.500 = 8.000 titres

8.000 t - 6.000 t = 2.000 titres = nombre de titres qu'il faut émettre

2.000 titres \* 1.500 = 3.000.000

2.000.000 de capital et 1.000.000 de prime d'émission

=> si quelqu'un veut rentrer dans la société, il doit payer 1.500 et pas 1.000

Si les actionnaires avaient accepté que l'émission se fasse à 1.000 : 2.000 t \* 1.000 = 2.000.000 VR = 6.000.000 + 3.000.000 + 2.000.000 / 6.000t + 2.000t = 1.375 fr/titre

Avec l'émission à 1.500, la VR de l'action après émission est toujours de 1.500, comme avant : 6.000.000 + 3.000.000 + 3.000.000 / 6.000t + 2.000t = 1.500 fb/titre

(\*) Si les 2.000 nouveaux titres ont été souscrits par les propriétaires des 6.000 anciens titres, ceux-ci vont accepter l'émission à 1.375 f si l'on maintient la parité entre les actionnaires => si on avait 3 anciens, on peut acheter un nouveau titre

=> on ne perd pas :

on avait 3 anciens  $\Rightarrow$  3 \* 1.500

maintenant on a 4 => 4 \* 1.375

(\*) Si les anciens actionnaires ne veulent pas acheter les nouveaux titres => ils vendent leurs droits préférentiels.

hyp1 : l'AG émet les 2.000 nouveaux titres à 1.500 fb/titre 2.000 \* 1.500 => 2.000.000 capital et 1.000.000 de prime d'émission

PE/titre = 500 fr/titre

prime d'émission totale : 1.000.000

416 Créance	es sur associés	100 Ca <sub>1</sub>	oital souscrit
(1) 3.000.000	500.000 25% K		6.000.000 (0)
	(2)		2.000.000 (1)
	1.000.000 100% PE		, ,
	(2)		
	1.500.000 (3)		
66 D	1 (1)	122 D/	1' '1 1
55 Ets	de crédit	133 Reser	ves disponibles
(2) 1.500.000			3.000.000 (0)
11 Prime	d'émission	101 Ca <sub>1</sub>	o non appelé
	1.000.000 (1)	(3) 1.500.000	

La prime d'émission est une nouvelle ressource pour la société. Elle permet de compenser le sacrifice consenti pas les anciens actionnaires qui ont renoncé à leur dividende et c'est un droit d'entrée pour les nouveaux.

PE = différence entre le prix d'émission et la valeur nominale

hyp2: Les 2.000 titres sont émis à 1.000 fr/titre mais uniquement aux anciens actionnaires qui sont

- titulaire de 3 anciens titres (1)
- ou ont acheté aux anciens actionnaires le droit d'acheter un titre à 1.000 fr (2) (voir hyp 3)
- (1) 2.000t \* 1.000 = 2.000.000

416 Créance sur associés		100 Capital
(1) 2.000.000	500.000 (2)	6.000.000 (0)
	1.500.000 (3)	2.000.000 (1)
55 Ets	de crédit	133 Réserve disp
(2) 500.000		3.000.000 (0)

### 101 Capital non appelé (3) 1.500.000 hyp3: les anciens ne veulent pas souscrire mais ne veulent pas non plus être défavorisés => vendent leur droits préférentiels = vendre les coupons attachés aux anciens titres 1 nouvel actionnaire 1 ancien => droits attachés aux 6 titres 6 titres 2 coupons 2.000 titres \* 1.000 = 2.000.000416 Créance sur associés 100 Capital (1) 2.000.000 6.000.000 (0) 2.000.000 (1) Etc Etc ... (cf hyp 2) Exercice: capital: 10.000.000 = 10.000 titres de VN 1.000 réserve légale : 2.000.000 réserve disponible : 3.000.000 perte répertoriée : 1.000.000 FP: 14.000.000 VR : 14.000.000 / 10.000 = 1.400 fr/titre Emission de 4.000 titres à combien? 1) Si émission à 1.000 fr 14.000.000 + 4.000.000 / 10.000t + 4.000t = 1.285 fr/titre (VR) => pas accepté par les anciens actionnaires sauf si a) l'émission est limitée à eux : 10 anciens permettent d'en acheter 4 nouveaux à 1.000 fr/titre b) les anciens actionnaires vendent leurs droits préférentiels de souscription sous forme de coupons. Si la solution a) est choisie 416 Créance sur associés 100 Capital souscrit (1) 4.000.000 4.000.000 (2) 10.000.000 (0) 4.000.000 (1) 55 Ets de crédit 133 Rés dispo (2) 1.000.000 3.000.000 (0) 130 Rés légales 14 Perte reportée (0) 1.000.000 2.000.000 (0)

101 Capital non appelé

(3) 3.000.000

2) émission des 4.000 titres pour une valeur supérieur à 1.400 fr

par ex : prix d'émission : 1.500 fr/titre prime d'émission : 500 fr/titre

4.000 titres \* 1.500 = 6.000.000

soit 4.000 titres \* 1.000 = 4.000.000 de capital

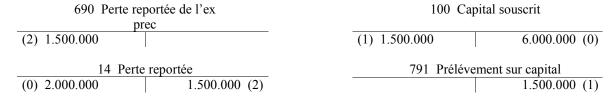
et soit 4.000 titres \* 500 = 2.000.000 de prime d'émission

416 Créance sur associés		100 Capit	al souscrit
(1) 6.000.000	3.000.000 (2)		10.000.000 (0)
	3.000.000 (2)		4.000.000 (1)
55 Ets	de crédit	133 Ré	es dispo
(2) 3.000.000			3.000.000 (0)
120 P.	17. 1	14 B	
130 Ré	s légales	14 Perte	reportée
	2.000.000 (0)	(0) 1.000.000	
11 Prime d'émission		101 Capital	non-appelé
	2.000.000 (1)	(2) 3.000.000	

### (3) Réduction de capital

par apurement des pertes

ex:



exemple d'apurement de 2.000.000 de pertes => réduire celles-ci de 1.500.000

On fait une réduction de capital car on craint que l'actif net ne descende en dessous de 50% du capital (cfr. article 103 et 104 des LCSC)

### (4) Plus-value de réévaluation

Augmenter la valeur d'un actif sur base d'une expertise

A	Bi	lan	P
Terrain	2.000.000	+ value rééval	500.000
	↑ 500.000		

Immobilisations corporelles }

financières } peuvent faire l'objet de réévaluation SURTOUT terrains et constructions

L'excédent doit être durable et certain

(0) 2.000.000

Il suffit d'un rapport d'un expert immobilier => pas besoin d'un expert comptable. On acte une plus-value de réévaluation lorsqu'il y a un excédent durable et certain => on augmente la valeur d'un actif, si la rentabilité de l'excédent le permet.

!Attention! pas sur les immobilisations incorporelles et les stocks

ex:

Construction 100 Amortissement (80)

réévaluation: 10

En même temps que l'amortissement de 100, on commence à amortir la réévaluation (10) et ce dernier ne doit pas mettre l'excédent en perte.

Rem : la dotation aux amortissements sur la plus-value n'est pas acceptée d'un point de vue fiscal.

#### (5) Subsides en capital et impôts différés

Les subsides en capital sont accordés par les pouvoirs publics et sont des capitaux propres.

Subsides en capital :  $\begin{array}{ccc} 1.000.000 \\ \downarrow & \downarrow \\ 610.000 & 390.000 \\ \downarrow & \\ &$ 

		Bilan	
		Cap propres Capital	
(*)	Machine 1.000.000 900.000	Subside 610.000 549.000	(**)
		Impôts différés 390.000 351.000	(***)
		ropres que de ce que l'entreprise est certaine de aurait dû payer comme taxe	
	Ch	CR	Pr
		Subside	(**)
(*)	Dot amort 100.000	61.000	(***)
		Prélèvement 39.0	( )

- (\*) amortissement 10%
- (\*\*) amortissement 10%
- (\*\*\*) amortissement 10% (on crée un produit taxable

On n'est pas encore taxé => ce sont les impôts différés

A la fin de l'année, on amortit la machine => on réduit le subside au même rythme => on réduit les 2 postes au même rythme que l'amortissement

Impôt différé

#### Rappel:

Réviseur d'entreprise intervient pour :

- la certification des comptes d'une grande entreprise qui publie ses comptes selon le schéma comptable
- les apports en nature lors de la constitution ou l'augmentation du capital

L'AG donne un mandat de minimum 3 ans au réviseur

Un réviseur qui a un mandat de certification des comptes s'appelle commissaire-réviseur

certification des comptes : faire un rapport joint aux comptes où l'on certifie que les comptes sont fidèles et sincères et reflètent bien l'image réelle de l'entreprise

On appelle un réviseur car la loi nous y oblige dans certains cas. => certifie vis-à-vis de la communauté => travaille dans l'intérêt général

>< à l'expert comptable qui travaille pour la direction de l'entreprise pour la comptabilité, la fiscalité.

Avantages des plus-values de réévaluation

- ça reflète l'image fidèle => on aligne la comptabilité sur la réalité
- la réévaluation augmente les capitaux propres => augmente les fonds propres => une entreprise qui a beaucoup de pertes est attirée par les réévaluations car ça permet de réaugmenter les capitaux propres.

!Attention! pas d'avantge fiscal car la dotation aux amortissements sur les plus-value est une charge comptable et non fiscale => pas déductible

Pas d'influence sur le résultat car Actif et Passif augmente tous les deux (pour les entreprises) >< communes et CPAS

Subsides en capital (suite)	:			
A Bi	lan	P		
Machine 100 90	VI. subside en capi 100 90	Capi	taux propres	
	00 pour acheter une machine de dre de les recevoir pour les en			
Ch CR Dot am 10	Pr Subside 10			
financé, on doit créer un p (subside + amortissement) Le subside rentre dans nos	t amortir la machine mais comproduit qui annule l'effet sur le s capitaux propres au fur et à ma du même pourcentage que l'ar	CR car on ne	veut pas nous :	faire un double cadeau ne, qu'on l'amortit
Exemple d'écritures :				
41 Créance sur p	ouv publics		15 subs	s. En capital
(1) 100		(4) 6		60 (1)
			1680 Impot	s dif sur subs cap
		(4) 4		40 (1)
= promesse de subsides				
210 Macl	hine		440 F	ournisseurs
(2) 100				121 (2)
(2) 21 411 TVA à ré	écupérer			
= achat de la machine				
6302 Dot am	n sur IC		239 Amo	ort sur machine
(3)				10 (3)

780 Prélev sur impots différés
4 (4)

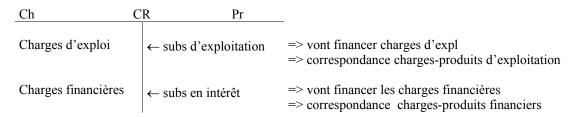
= amortissement de la machine

Mais on n'a rien financé de cette machine => le CR ne doit rien supporter => on rectifie l'impact de l'amortissement sur le CR

753 Subs en cap et int | 6 (4)

Différences entre subsides en capital, intérêt et d'exploitation:

Les subsides en capital vont financer des actifs fixes (=> des investissements) => correspondance entre capitaux propres et actifs fixes



Subside en intérêt => les intérêts d'un dette sont subsidiées subside d'exploitation => par ex pour l'engagement d'un jobiste.

#### **IMPOTS DIFFERES**

### 1) Impôt différé sur plus-value

Example : Construction 40.000.000 Durée de vie 20 a

Durée de vie 20 ans Taux linéaire 5%

Amortissements (36.000.000) = ce qu'on a déjà amorti

==> Valeur nette comptable (VNC) 4.000.000 Réalisation (vente) 14.000.000

==> Bénéfice de 10.000.000

Actif	Bilan	Passif	
Construction 4.000.000			
Banque 14.000.000		0	10.000.00
•			
Charges	CR	Produit	
10.0000.000	+value sur réal d'actif	0	10.000.00
		0	

<sup>=</sup> différence + value rééval et sur réalis.

Pas de plus value de réévaluation (dans les cptes 12, simplement exprimée comptablement) car il y a réalisation (différence entre prix vente et VNC dans cptes de produits exceptionnels)

Pour ne pas être taxé sur les 10.000.000, on crée une charge

Si on utilise un bien depuis moins de 5 ans, si on le réalise et qu'on fait une plus-value sur réalisation (=>benef), si on s'engage à réinvestir au moins le prix de vente dansles 3 ans à venir, on nous permet de différer la taxation sur la plus-value.

Actif		Bilan		Passif	
		IV.C. Reserves immunisées			6.000.000
		(*)			
					4.000.000
		VII.B. Impots différés (**)			
Charges		CR		Produit	
IX.bis B. Transfert aux					
impôts différés (**)	4.000.000	VII.			
		<ul> <li>D. plus value sur réal</li> </ul>			10.000.00
XII. Transfert aux		d'actif immobilisé	0		
réserves immunisées (*)	6.000.000				
. ,					

On s'engage à réinvestir 14.000.000 => on peut différer la taxation On crée 2 charges.

Il faut augmenter les capitaux propres que de ce qu'on aurait conservé de la plus-value si elle avait été taxée => on éclate en réserves (dans les capitaux propres) et en impôts différés la plus value Dans les 3 ans on réinvestit au moins 14.000.000. Supposons 20.000.000 dans l'achat d'un bâtiment.

Bâtiment 20.000.000 Durée de vie 20 ans Taux linéaire 5%

Actif		Bilan	Passif	
III.A. Construction	20.000.000			_
	19.000.000	IV.C. Réserves immunisées (*)		6.000.000
		VII .B. Impôts différés (**)		4.000.000
Charges		CR	Produit	
II.D. Amortissement	1.000.000	IX.bisA. Prélev/impôts		
		différés (**)		200.00
		0		
		XII. Prélev sur réserves		
		immunisées (*)		
				300.00
		0		

On diffère la taxation jusqu'à l'amortissement de l'investissement mais à ce moment la taxation est moindre.

### **Ecritures comptable**

2210 Construction		2219 Amort sur construct		
(0)	40.000.000	36.000.000	(1)	36.000.000
		(1)	36.000.000	(0)
		4.000.000		
		(2)		

Vente à 14.000.000

55 Etablissement de crédits		763 +value sur réal actif immob.
(2)	14.000.000	10.000.000
		(2)
	1682 Impots dif sur + value	680 Transfert aux impots dif
·	4.000.000	(3)
	(3)	4.000.000
	132 Res immunisées	689 Transfert aux res immunisées
	6.000.000	(3)
	(5)	6.000.000

Pour les subsides en capital, l'eclatement n'a rien avoir avec la fiscalité > < impôts différés sur plus-value il y a avantage fiscal car on diffère la taxation jusqu'à amortissement (=> charges > produits => intéressant).

### Pour comparer les investissement:

- \* rentablité
- \* chiffre d'affaire
- \* cash flow = bénéf. net + Amortissements + Provisions + réduction val (dotation)

### CF = BN + charges comptables non décaissées

=>charges II.D.E.F (>< IIA.B.C => on les paye).

=> autofinancement

- \* cash flow actualisées => comparer les C.F. futurs.
- => on regarde la faisabilité des investissements
- => on fait son choix
- => on regarde les <u>ressources pour cet investissement</u> (cf. Passif)
  - \* Capital (capital à risque) => on fait appel aux actionnnaires (anciens ou nouveaux)

!Attention! La plus-value ne nous procure aucune ressource

- \* Subside en capital
- \* Dettes > 1 an (VIII)
  - => emprunt obligatoire => on émet des obligations qui seront souscrites => les obligataires apportent de l'argent.
  - => emprunt subordonné => on ne peut les rembourser que si tous les créanciers en dessous ont été remboursé
    - => subordonné au remboursement des autres emprunts
  - => établissement de crédit
  - => location-financement
- \* Dettes ≤ 1 an (IX) : mais pas très intéressant

	Emission d'une action	Emission d'une obligation
	* Apport de <u>ressources</u> financières.	* Apport de <u>ressources</u> financières.
Entreprise	* Elle ne remboursera les actionnaire qu'en cas de dissolution => arrêt d'activité (s'il reste quelque chose à rembourser).	* Doit rembourser les obligatoires à échéance.
Entreprise	* Elle verse des <u>dividendes</u> lorsque c'est possible => si BN et que l'AG le décide = rémunération des actionnaires.	* Verse des <u>intérêts</u> à chaque échéance qu'elle soit en bénéfice ou perte.
	* Intervention dans les décisions en raison de voix attachées aux actions => on est proprio d'une partie de la société.	* <u>Pas_</u> d'intervention, l'obligatoire n'est qu'un créancier.
	Actionnaire	Obligatoire
Sou Scripteur	* Verse de l'argent ou des apports en nature => on est <u>proprio</u> d'une partie de la société => pouvoir votal attaché aux actions.	* Verse de l'argent => on est simplement <u>créancier.</u>
	* Pas de remboursement sauf en cas d'arrêt des activités.	* Remboursement à échéance.
	* Dividendes <u>si possible.</u>	* Intérêts (produits finenciers)  à échéance.
Fiscalité du point de vue de la société	* Dividendes <u>pas déductibles</u> du bénéfice imposable => prélever après impôt des sociétés	* Intérêts à payer qu'on prélève dans les charges de dettes => <u>déductible</u> du bénéfice imposable

### Pour attirer les obligatoires :

- \* Intérêts
- \* Prime de remboursement :

Emission: 5.000 obligations à 1000 F

- 1. émission à 1.000 mais je rembourserai à 1.100 F/t
  - => prime de remboursement en dehors de 100 F en plus des intérêts
- 2. émission à 1.000 mais je ne paye au départ que 550 F/t
  - => prime de remboursement en dehors de 50 F.

### **5.2. L'ACTIF**

#### ACTIF IMMOBOLISES

1		19/4 1	1
1	Hraic	n'etan	lissement
	l l'iais	u ctan	mssement

Ces sont des charges activées en vue d'être réparties sur plusieurs exercices.

Actif	Bilan	Passif	
I. Frais d'établissement	10.000.000		
<b>~</b> 1	GD (0.7)	- ·	
Charges	CR(97)	Produit	
	10.000.000		
=>			
	2.000.000		

On estime que 97 ne doit pas supporter 100% de la charge de 10.000.000 => on la met à l'actif pour l'amortir sur 5 ans.

**Def** : On active une charge pour répartir son coût sur le nombre d'années qui bénéficieront du résultat de cette charge.

!Attention! Après avoir activé, on amortit.

Actif	Bilan	Passif
Frais établissement	1.000.000	
	800.000	
Charges	CR(97)	Produit
SBD Publicité	1 000 000	
SDD I utilicite	1.000.000	

Les autres années vont bénéficier des résultats de la publicité

- => on répartit le coût sur différents exercices
- => il faut nécéssairement d'abord l'activer pour ensuite répartir la charge

Il existe <u>plusieurs types d'activation</u> : schématiquement

Actif	Bilan	Passif
1) I. Frais d'établissement		

Charges	CR(97)	Produit	
2) =>			
3) =>			
=> => <=			
<=	(*)		
<= 4) =>			
=> (*)			
Frais de construction et d'auglentat     Lorsqu'on constitue une société ou     => ne passe pas par les charges			
2) <u>Autres frais d'établissement</u> (publicité, faisabilité, marché) => d'abord dans les charges (*) pu		l'actif (*) DIRECTE avec compensation	
2) Facility 1, and the standing		STALE OF LANCE COMPENSATION	
3) Frais de restructuration ex: L'entreprise va mal => on veut licencier une partie de l'activité => tout ce qui concerne les restructurations de l'entreprise On active mais de manière indirecte => on débite 3 comptes et ceux-ci remontent => on crée des comptes de charges négatives (*)			
	= ACTIVATION IN	DIRECTE sans compensation	
4) <u>Production immobilisée</u>	= ACTIVATION IN	DIRECTE sans compensation	
=> on crée des comptes de produit	(*)		
Personnel interne	n'aboutissent pas toujours au	ux frais établissement	
5) <u>Frais intercalaires</u>			
Ecritures comptable:			
1) Frais de constitution On crée une SA. On augmente le capital d'une SA. Frais = 50.000			
200 Frais de constitution			
(1) 50.000 10.000 (1)		sement directe pour que les frais de tion se reduisent au fur et à mésure ées.	
55 Etats de crédits			
50.000			
(1)			

### Comptes annuels = états financiers :

Actif	Bilan	Passif	Charges	CR	Produit
I. Frais ét.	50.000		II.D.		
	40.000		10.000		
	-50.000				

A la fin de l'année il faut amortir sur 5 ans maximum (ce qui est le but de l'activation) => on active pour repartir le coût des charges sur plusieurs années.

	6300 Dot A	Amort/F.E
(1)	10.000	

2) <u>Frais de publicité</u> La SA SOCO engage des frais de publicité

services	1.000.000
	500.000
autres charges d'exploitation	500.000
achat fournitures	400.000
	2.400.000

	61 SBD Publ	icité (remun)	55 Etablissement de crédits
(1)	1.000.000	1.500.000	1.000.000
(3)	500.000	(5)	(1) 500.000 (2) 500.000 (3) 400.000 (4)

64 Autres charges d'exploitation				
(2)	(2) 500.000 500.000			
		(5)		

601 Achat fournitures			
(4)	400.000	400.000	
		(5)	

### Comptes annuels:

Actif	Bi	lan Passif		Charges	CR Produit
I. Frais ét.	2.400.000		II.		
	1.920.000		D.	490.000	

202 Autres frai	is etablissement				
(5) 2.400.000		-			
	(6)				
6200 D	at Amart				
(6) 490.000	ot Amort	=			
(0) 470.000					
3) Frais de restructuration					
	cation substantielle de l'entre				
=> impact	favorable sur la rentabilité i	future de l'ent	treprise		
(1.0	DD		FF Etablianan	منال کسم مان کسم	
(1) 61 S (1) 1.000.000	BD	-	55 Etablissen	2.400.000	
(1) 1.000.000				(1)	
				(1)	
62 Remu	inérations				
(1) 2.000.000		-			
	fournitures	-			
(1) 300.000					
204 Frais re	estructuration				
(2) 2.400.000		=-			
()	!				
	on portées à actif au titre	=> compt	e de charges no	egatif	
de frais de re					
	2.400.000 (2)				
Comptes annuels:					
comptes amideis.					
Actif Bi	lan Passif	Cha	arges	CR Pro	oduit
I. Frais ét. 2.400.000		II.A.	300.000		
		B.	100.000		
		C.	2.000.000		
		H.			
		(2.400.00	0)		
	I	(2.100.00	0)	I	
4) Production immobilisée					
Employés, chercheurs i	internes => personnel de la s	société			
600 Achat	matière le		55 Etats	de credits	
500.00				500.000 500.000	
U				1.000.000	
				400.000	
	ı			1	
	SDB	-			
500.00					
0					

	6203 R 1.000.0	Remunération 00	ns				
0	400.0	0					
)	400.0	10					
Comptes ann	nuels :						
Actif	•	Bilan	Passif		Charges		oduit
II. A.				II. A.	500.000	I. C.	
2.400.000				В.	500.000		
				C.	1.400.000		
	2210 (	Constructions	S		72 Produit	immobilisé	
(1)	2.400.0			<del></del>		2.400.000	
						(2)	
63	302 Dot. A	Amort/constr	ent => on amort	eriou	-	Construction X	
63 5) <u>Intérêts/Fr</u> (Entre le 1 <b>Def</b> : <u>Cha</u>	X rais interca moment où rges financ	Amort/construents      alaire   uedit on contract cières suppo	uction te un bien et le 1		-	Construction X	
5) <u>Intérêts/Fr</u> (Entre le 1 <b>Def</b> : <u>Cha</u>	X rais interca moment où rges financ	Amort/construent	uction te un bien et le 1		2219 Amort/	Construction X	
63 5) <u>Intérêts/Fr</u> (Entre le 1 <b>Def</b> : <u>Cha</u>	rais interca moment où rges financ a devient o 7 Emprunt	Amort/construel  alaire  ù on contract cières suppon pérationnel.	uction te un bien et le r rtées par la soci		2219 Amort/	Construction X	
63 5) Intérêts/Fr (Entre le 1 Def : Cha bien 199  Bat Ma	moment of riges finance devient of Emprunt Tautiment sera is on comr	Amort/construit en mence à payo	uction  te un bien et le r  rtées par la soci	moment où il d été entre le mo	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprus	Construction X	
63 50) Intérêts/Fr (Entre le 1 Def : Cha bien 199 Bat Ma Inté	moment où rges finance devient ou Tau Emprunt Tau iiment sera is on comrérêts sur er	Amort/construit en mence à payo	te un bien et le ritées par la soci	moment où il d été entre le mo la banque à pa 08, '99 = intérê	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprus	Construction X  nel) nt et le moment	t où le
65 50) Intérêts/Fr (Entre le 1 Def : Cha bien 199 Bat Ma Inté	moment où rges finance devient ou Tau Emprunt Tau iiment sera is on comrérêts sur er	Amort/construit en mence à payomprunts suppressement de cr	te un bien et le ritées par la soci	moment où il dété entre le mo	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprur entir de '97 ets intercalaires.	Construction  X  nel)  nt et le moment  t de crédit (dett  2.000.000	t où le
65 50) Intérêts/Fr (Entre le 1 Def : Cha bien 199 Bat Ma Inté	moment où rges finance devient or Tau iment sera is on comrérêts sur er	Amort/construit en mence à payemprunts suppressement de cristration de construit en mence de construit en menc	te un bien et le ritées par la soci	moment où il d été entre le mo la banque à pa 08, '99 = intérê	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprur entir de '97 ets intercalaires.	Construction  X  nel)  nt et le moment  t de crédit (dett	t où le
63  S  Intérêts/Fr  (Entre le 1  Def : Cha bien  199  Bat Ma Inté	moment où rges finance devient ou Tau Emprunt Tau iiment sera is on comrérêts sur er 55 Etablis 2.000.0	Amort/construit en mence à payomprunts supprussement de cr	te un bien et le ritées par la soci	la banque à pa 08, '99 = intérê	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprui entir de '97 ets intercalaires.  173 Etablissemen	Construction  X  nel)  nt et le moment  t de crédit (dett  2.000.000	t où le
63  50 Intérêts/Fr  (Entre le 1  Def : Cha bien  199  Bat Ma Inté	moment où rges finance devient o Tau Emprunt Tau iment sera is on comrérêts sur er 55 Etablis 2.000.0	Amort/construit en mence à payomprunts supprussement de cr	te un bien et le ritées par la soci	la banque à pa 08, '99 = intérê	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprui entir de '97 ets intercalaires.  173 Etablissemen	t de crédit (dette 2.000.000	t où le
63  50) Intérêts/Fr  (Entre le 1  Def : Cha bien  199  Bat Ma Inté	moment où rges finance devient o Tau Emprunt Tau iment sera is on comrérêts sur er 55 Etablis 2.000.0	Amort/construit en mence à payemprunts supprossement de cr 1000   500.000   (3)   (3)   (3)   (4)   (4)   (4)   (4)   (5)   (5)   (6)   (6)   (6)   (6)   (6)   (6)   (7	te un bien et le ritées par la soci	la banque à pa 08, '99 = intérê	2219 Amort/ devient opérationnoment de l'emprus entir de '97 ets intercalaires.  173 Etablissemen  0 000 423 Dettes éche	t de crédit (dette 2.000.000	t où le

Batiment pas encore opérationnel => '97 ne doit pas supporter les charges de l'emprunt.

27 Constructions en cours			6503 Intérêts intercalaires				
200.00					200.00	0	
0							
Comptes annuels:							
Actif Bi III.F. Immob. en cours 200.000	lan Passif		V. A. ) e du bie	Charges 200.0 (200.0) en pour lequel l'éc	000	Produi	
On décide d'activer des ch	arges financières						
6	5				55		
(1) α						α	(1)
	I				1		( )
6503 Intérêts	intercalaires			27 Im	mob. en cou	rs	
	α	(2)	(2)	α	<u> </u>	α	(3)
					$\Downarrow$		
				on ne veut pas diment n'est pas			le
5.				2210	Construction	ıs	
	α α α			α			
	α		(3)	α			
(202 D				2210			
6302 Dot	aux amort		2219 Amort/construct				
α 2) Immobilisation incorp	orelle					α	
Exemple :							
<i>1</i>							
210 Frais de recherch	he et développemer	nt			55		
(1) 2.000.000					2.000.0	000	-
,					(1)		
où ce sont nos propres che	rcheurs						
(1 D.	amun.			55 T	tota da aradi		
$\frac{62 \text{ Re}}{(1)}$ 1.800.000		<del></del>	55 Etats de credit 2.000.000				
(1) 1.000.000	l				2.000.0	J00	
61 S	DB						
(2) 200.000							

210 Frais Rech et devel	72 Prod. immobilisés		
(3) 2.000.000 α	2.000.000		
6301 Dot aux amort/Im. incorp	219 Amort/RD		
α	α		
2)			
211 Concessions & Brevets	55		
α	α		
<u>où</u>			
6	55		
α	α		
	α		
211	72		
α	α		

### 3) Goodwill

Def: C'est la différence entre la valeur comptable d'une activité (ou branche d'activité) et le prix qu'on paye pour son acquisition.

Acquisition de B (activité ou branche d'activité) par A

Valeur comptable de B = 12.000.000 Valeur d'acquisition = 15.000.000 Goodwill = 3.000.000

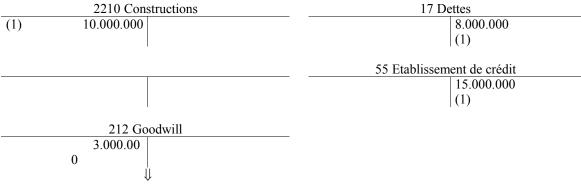
Actif	Bi	Bilan de B		
Constructions	10.000.000	Capital	8.00	0.000
		Réserves	2.00	0.000
		Benefice	2.00	0.000
Clients	5.000.000			
		Dettes	8.00	0.000
Banque	5.000.000			
-	20.000.000		20.00	0.000

### Pour devenir proprio:

- (\*) À peut acheter les actions de B mais pas 100% car il faut 2 associés pour 1 AS
- (\*) A reprend les actifs et les passifs de B (1) Supposons 15.000.000

- => il a acheté la société avec Goodwill
- => c'est A qui va payer les créanciers de B à partir de ce moment

### (1) Comptabilité de A



surprix que l'on accepte de payer (Ca n'apparaît que dans la conmpta de A)

### 3) Immobilisations corporelles

PCMN	22
	23
	24
	25
	26
	27

### **DIFFERENCIATION en 2**

1° possibilité	Actifs; immobilisations corporelles amortissables  Actifs; immobilisations corporelles non amortissables  => terrains 220  immob en cours 27
2 <sup>e</sup> possibilité	Actifs; immob. corporelles affectés à l'exploitation (22,23,24,25,27)  Actifs; immob. corporelles non affectés à l'exploitation (26)
3° possibilité	Actifs; immob. corporelles appartenant à la société (22,23,24,26,27)  Actifs; immob. corporelles n'appartenant pas à la société (25 => location) (juridiquement)
<u>4° possibilité</u>	Actifs; immob. corporelles achevés  Actifs; immob. corporelles non achevés (27)

## Qu'est-ce que la location financement?

=> biens que la société utilise sans en être proprio juridiquement mais les fait apparaître à l'actif (III.D) => il faut faire apparaître une dette au passif (VIII.A.3)

Actif => on comptabilise uniquement la charge locative

<u>Location-financement</u> >< leasing (conditions)

- => contrat <u>non résiliable</u> entre un donneur (bailleur) et un preneur (locataire)
- => durée du contrat
- => <u>taux</u> de chargement (intérêt)
- => nombre de paiement (annuités...)
- => option d'achat = prix que l'on doit payer à la fin du contrat si on veut en devenir proprio
- => valeur du contrat = val.achat-option

option d'achat ≤ 15% valeur

### Exemple:

- Valeur mobilier 530.000 - Option d'achat 18.000

- Valeur du contrat 530.000-18.000=512.000

- taux de chargement 12% - durée du contrat 4 ans

- 4 remboursements

Combien on va rembourser?

Formule: 
$$\frac{Vc \times i}{1 - (1+i)^{-n}}$$

Remboursement des 512.000	Intérêts
=> remboursement du principal =	$=>0.12\times512.000=61.440$
107.128	

=> on paye  $4 \times 168.568 = 674.272 = ce que ça nous a couté en tout de prendre un bien à <math>512.000$ 

#### Plan de remboursement

Ar	née	Annuité	Intérêts	Principal	Solde restant dû
	1	168.568	61.440	107.128	404.872 => 512.000 - 107.128
	2	168.568	48.585(*)	119.983	284.889
		$\Sigma = 674.272$	sur valeur		
			residuelle		

### (\*) 48.585 = 0.12×404.872

### Ecritures comptables:

	2520 Mobilier en loc. fin.			172 Dettes en loc. fin.			
(1)	512.000			(2) 107.128		512.000 (1)	
				42	2 Dettes en loc	. fin. échéant.	
				(4)		107.128	
				107.128		(2)	
	(202 D	1.0		2.0	<b>-20 A</b>		
(2)	6302 Dot.A	Am sur I.C.		25	529 Amort sur		n.
(3)	128.000					128.000	
						(3)	
	55 Ba	anque					
		168.568					
		(4)					
	650 Intárât	s sur dettes					
(4)	61.440		<del></del>				
(4)	01.440						
=> Lorsq	ue le contrat se to	ermine :					
	2520 Mobilio	er en loc. fin.		25	529 Amort sur	mob. en loc.fi	n.
(0)	512.000	512.000			512.000	512.000	
		(1)			512.000	(0)	
		512.000					
170 D							,
172 Dett	es	512.000	=>	s est redui	t progressivem	ent au 111 des a	annees
		312.000					
On lève l	option:						
	240 M	obilier			55 Etablissem	ent de crédits	
(1)	512.000					18.000	(2)
(2)	18.000						` '
					249 Amort		
						512.000	

!Attention! La location-finançement est avantageuse fiscalement!

### 4) Immobilisations financières

280 Entreprises liées (cf. photocopie) contrôle => influence décisive sur > 50% capital de l'autre entreprise

282	Autres entreprises avec lesquelles existe un lie participation => droits sociaux pour exercer un > 10% de l'autre entreprise		
284	(Actions et parts) <u>Autres immobilisations fina</u> pas constitutifs d'une participation lien durable contribuer à l'activité	<u>ancières</u>	
	nple: Acquisition d'actions dan une entreprise au capital dans 100.000.00		
(*)	à concurrence de 70% : contrôle => influenc	e décisive	
	2200 Part. dans entreprises liées	55	
(1)	70.000.000		70.000.000 (1)
(*) à	concurrence de 20% : participation => influe	ence	
	2820 Part. entr. avec lesq. existe lien. part.	55	
(1)	20.000.000		20.000.000 (1)
(*) à	concurrence de 3%		
	soit, lien durable (a)	soit, prévoir de céder en déar	as l'année (b)
(a)	2840 V. acq. dans autres actions et parts	55	2 000 000
0	3.000.00		3.000.000
(b) =	> on n'est plus dans actifs immobilisés mais cir	rculants	
(1)	510 V. acq. dans actions et parts 3.000.000	55	
(1)	3.000.000		3.000.000 (1)
Exer	cice :		
Cré	ation d'une société au capital de 12.000.000 6.000 t de VN 1.000 6.000 t d A	de VN 1.000 B	

(a)	100 K souscrit	416 Créance/associés		
	12.000.000	(1)	3.000.000	
	(1)	12.000.000	(2)	
			9.000.000	
minimu	ım légal			
	55	101	Cap. non appelé	
(2)	3.000.000	(2)		
	l	9.000.000		
(b)	2800 Part.dans entr. liées	55 Etal	blissement de crédit	
(1)	6.000.000	1.500.000		

En tout, au moins 3.000.000 doivent être payer car il y a 2 actionnaires (A et B). Chacun doit payer au moins 25% de ce qu'il a acheté => A achète pour 6.000.000 => A doit payer 1.500.000 comme capital libéré

2801 Montan	t non appelé
	4.500.000

### Créances des immobilisations financières

Rappel : créances à 1 an au plus => court terme à + 1 an => long terme

créances dans immobilisation financières => destinées à soutenir durablement l'activité d'une entreprise apparenté

Cautions versées en numéraire = garanties payées, bloquées pendant plusieures années

ex: à notre proprio pour location d'1 appartement

=> caution bloquée pour 3-6-9 ans

=> 288

**Rmq**: si bloquée que pendant < 1 an => 418 => autres créanciers

#### **ACTIFS CIRCULANTS**

#### 1) Valorisation des sorties de stocks

FIFO = 1° entré 1° sorti LIFO = dernier entré 1° sorti VMP = moyenne pondérée

### 2) Placements de trésorerie

<u>Traite</u> = billet à ordre = effet de Lamere (commerce) Avantages pour le tireur <u>de tirer une traite</u>:

* point de vue juridique :			
400 Client A	401 Effets à recevoir		
=>on est <u>pratiquement certain d'être payé</u> car le client va craindre qu'un protet (procès dans ce cas particulier) ne soit tiré par un huissier de justice => ça apparaît au journal des protets			
* point de vue économique : On peut mobiliser la traite auprès d'un banquier => on demande à la banque de nous avancer l'argent er	n retenant un agio (frais à payer à la banque)		
Actions propres			
<b>Def</b> : A rachète ses propres actions à ses actionnaires			
Mais, une société au moment de sa création ne peut souscrire à ses propres actions => capital de 10.000.000 = 10.000 titres de VN 1000			
Si les 10.000 titres sont souscrits et libérés par X,Y,Z. A 10%.	A peut racheter (auprès de X, Y, Z) <u>pour maximum</u>		
50 Actions propres	55		
(1) 1.000.000	1.000.000 (1)		
On doit faire apparaître une <u>réserve indisponible</u> pour a propre actionnaire.	ctions propres car il est dangeureux de devenir son		
1310 Res. ind. immob. sur A.P.	= 133 Rés disp		
1.000.000 (2)	(2) 1.000.000		

### VI. COMPTE RESULTAT

### Impôts des sociétés

Entreprise tenue de payer un impôt sur son bénéfice fiscal

Charges		(	CR		Produit	
Achat fournitures		1.000.000 CA (chiffre d'affaire)			10.000.000	
SCD		4.000.000				
	(*)					
		(*)	200.000			
Remun	(*)			pas acceptés		
			100.000			
Dot. Arm.		2.000.000				
Dot.Red.Val.						
		2.000.000				
		1.000.000				
		10.000.000				10.000.000

- (\*) 200.000 de vêtements => refusé
- (\*) frais vehicule (réparations) pour 300.000 => refusé
- (\*) 1.000.000 de frais resto => que 50% accepté fiscalement

Résultat comptable nul car ni bénéfice ni perte comptable, mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas payer d'impôts!

!Attention! Ce n'est pas parce que la fiscalité refuse certaines charges qu'il ne faut pas les mettre dans la comptabilité.

Ce sont des charges professionnelles => obligatoire de les mettre dans CR

Les depenses non admises sont taxées à 39% => c'est moins cher que si on l'avait payé de notre poche car IPP (impôt sur personnes physiques) est  $\pm$  égale à 50%.(L'entreprise paye mais elle peut le déduire du bénéfice).

Et en plus on a payé avec l'argent de la société.

I. soc. = 39%

#### **Etapes**

1) Estimer le bénéfice fiscal de chaque trimsestre et on doit verser l'I.SOC sur ce benefice = versements anticipés (VA) => étape pendant 1996

On doit verser pour le 10 du mois après le trimestre.

JFM => 10 avril
AMJ => 10 juillet
JAS => 10 octobre
OND => 20 décembre => on ne peut pas attendre le 10 janvier

2) Fin 1996, sur base du CR on procède à une réestimation du bénéfice fiscal et on complète comptablement.

### 3) Enrôlement (Extrait de rôle)

Dans PCMN: Isoc

pour les charges => 670 (principal)

=> 671 (principal)

=> 672 => 673

pour les dettes => 45

Exercice:

1) On verse 200.000 à chaque VA

	D 6700 Impôts belges sur le C (rés de l'ex)	55 Etabl	issement de crédit	
(1)	200.000	(2)	200.000	
(2)	200.000	1.000.000	(1)	
(3)	200.000		200.000	
(4)	200.000		(2)	
			200.000	
			(3)	
			200.000	
			(4)	
			300.000	
			(9)	

2) fin d'exercice : on estime qu'on aurait dû payer 1.000.000 (I. soc.) alors qu'on a payé que 800.000

6702 Charges fiscales estimées		450 De	450 Dettes fiscales estimées	
(5)	200.000	(7)	200.000	
		200.000	(5)	

3) Enrôlement : Isoc 1.100.000

=> l'année qui suit

La dette estimée (cpte 450) devient

certaine

6710 Suppl. d'impôts dûs ou versés

(6) 100.000 (8) 100.000 (6) 200.000 (7)

Rmq : Quand on est à l'enrôlement on est dans l'année suivante => les comptes 6700 et 6702 n'existent plus

\* Si on n'avait dû payer que 750.000

=> enrôlement

=> les deux premières étapes restent les mêmes, mais enrôlement :

6701 Excedent de versement impots	412 Impôts et prec. à récuperer	
50.000	(6)	50.000
(6)	50.000	(7)

L'administration n'aime pas rembourser => nous dit de considérer les 50.000 comme VA

### Affectation de résultats

PCMN 69 et 79

- (\*) => Bénéfice exercice à affecter 3.000.000 = bénéfice net à affecter car on déjà payé l'impôt Perte reportée (2.000.000)
  - (\*) On retient au moins 5% du bénéfice ex. à affecter que l'on met dans les réserves légales

pour être prudent malgré nous au cas ou on enregistrerait des pertes importantes => soupape de sécurité entre capital et résultat reporté SAUF : si réserve légale atteint déjà 10% du capital

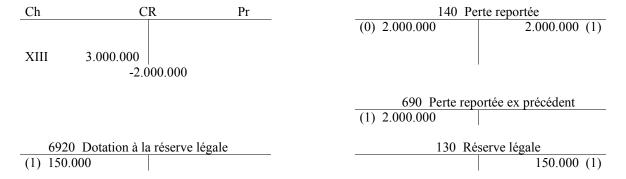
5% de 3.000.000 => 100.000

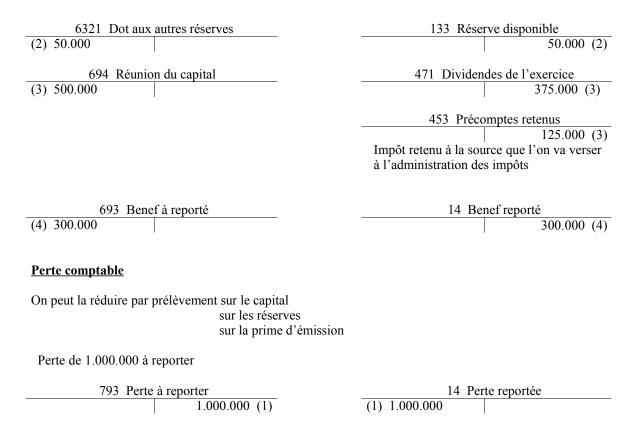
3.000.000
- 2.000.000
- 1.000.000
- 150.000 => réserve légale
- 50.000 => réserves disponibles
- 500.000 => actionnaires

=> benef reporté

Si bénéfice à affecter : 3.000.000 Perte reportée de 2.000.000

300.000





### **Principes comptables**: voir livre

Entité comptable	Principes relatifs à la tenue des comptes - partie double => actif = passif - divulgation intégrale des informations - réalisation des produits	Continuité  ⇒ pas d'influence sur les règles d'évaluation de l'entreprise si elle
	- correspondance des charges aux produits	compte arrêter une activité à un moment fixé
	↓	
	Principes relatifs à l'évaluation - pertinence et importance relative - prudence - coût historique	
Unité monétaire => FB => différence de charge ou écart de conversion	Principes relatifs à communication de l'info - périodicité - comptabilité et constance - image fidèle	Permanence des méthodes

# **Examen blanc**

1. Question sur la publication des comptes (cf. )  Nbr d'employés > 100  Ou CA 20.000.000  Total bilantaire : 100.000.000  Nbr. Employés : 50
Les LCSC obligent ces entreprises de faire certifier leurs comptes par un réviseur d'entreprise => commisssaire-réviseur => qui a reçu un mandat de certification des comptes => pour 3 ans par AG
2. Définir 3 catégories d'immobilisation corporelles cf cours : découpage
3. Immobilisation financières => à définir => entreprises liées => avec laquelle il existe un lien parenté => autres immobilisations financières
<ul> <li>4. Différents endroits de l'actif pour enregistrer créances</li> <li>à un an au plus =&gt; créance à LT  </li> <li>à plus d'un an =&gt; LT   commerciales ou autres</li> <li>créances sur entreprises aparentées en vue de soutenir leur activité</li> </ul>
5. Impact méthodes de valorisation des stocks sur bilan et CR Stocks différents Variations de stocks différentes Achats et ventes sont les mêmes Stock final différent => différents résultats
6. Impôts différés portent sur les subsides en capital et sur les plus(moins)-value sur réalisation d'actifs immobilisés => impôts dont on diffère le paiement
sur les subsides en capital => enregistrer des capitaux propres que ce qu'on aurait gardé si le subside avait été taxé => pour raison de transparence pour augmenter les fonds-propres ??? => pas de raison fiscale sur les plus(moins)-value sur réalisation : on peut différer la taxation sous certaines conditions (voir cours => réinvestir) on diffère en gelant deux comptes du passif => différer jusqu'à acquisition du nouvel investissement et à ce moment on le fait redevenir un produit taxable
7. ??? réduction de capital ??? de pertes ??? ?
Aucune perte => je suis droit point de vue LCSC Car !Attention! si pertes > 50 % des fonds propres => AG =>

- 8. Incorporer des réserves au capital pour :

  - image de marque
    meilleure garantie aux créanciers
- 9. Lien entre principes comptables et travaux de fin d'exercice
  principe de réalisation des produits
  correspondance des charges et des produits
  image fidèle